



Contrôle sur le vivant, contrôle sur les vivants

5, 4, 3, 2, 1, 0 !

5 entreprises contrôlent le marché des organismes génétiquement modifiés (OGM) : Monsanto, DuPont-Pioneer, Syngenta, Dow, Bayer. Même si des firmes comme BASF, Limagrain, Advanta tentent de prendre des positions.

4 espèces dominent : le soja, le maïs, le coton, le colza, représentant 98 % des cultures OGM. Viennent ensuite la pomme de terre et la betterave à sucre. Les autres cultures sont marginales. Le blé est la prochaine étape.

3 pays concentrent la production : les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine qui totalisent 95 % des surfaces cultivées en OGM à travers le monde. Loin derrière, suivent la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Mexique...

2 «avantages» sont exploités pour 99% des OGM : la production d'un insecticide et la tolérance à un herbicide. Cette proportion est constante depuis 1996.

1 seul objectif pour les OGM : instaurer le brevet sur le vivant et contrôler le patrimoine génétique pour détenir l'arme alimentaire.

0 bénéfice pour le développement durable, pour réduire la faim dans le monde, pour protéger la biodiversité, pour l'indépendance des paysans et des peuples.

Cette illustration, apparemment réductrice, est pourtant très proche de la réalité. Elle permet de comprendre d'un simple coup d'œil la logique économique de la filière OGM, outil au service de la finance.

Ce document aborde seulement les questions posées par les OGM et qui sont directement en lien avec la mondialisation libérale, l'économie et la démocratie. Les aspects plus techniques sont traités par la Confédération paysanne, le Criei-gen, OGM-Danger, CCC-OGM, inf'OGM, les Amis de la Terre, Greenpeace...

La recherche sur les OGM ? Parlons-en !

Alors que le vivant est d'une complexité inouïe, la majeure partie de l'effort de recherche porte sur la seule biologie moléculaire (à l'origine de la transgénèse, du clonage, des OGM, de la thérapie génique), où domine une vision réductionniste qui ne tient pas compte de l'interaction de chaque organisme avec son environnement. Par exemple, sur 30 cm d'épaisseur, le sol héberge 80% de la biomasse du globe. La microbiologie en fait l'étude. Mais son remplacement par la biotechnologie, décidé par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 1986, accrédite l'idée que le sol serait une matière inerte que l'on peut gaver d'engrais. D'autres disciplines ont été sinistrées : la botanique, la zoologie, la biologie des populations, la lutte biologique... L'INRA favorise l'embauche de biologistes moléculaires : en 2002, seuls 30 de ses 1750 chercheurs et techniciens travaillent sur l'agriculture biologique¹.

La recherche de solutions alternatives au développement des OGM est systématiquement négligée, alors que de nombreux exemples, en France et à l'étranger, montrent que l'on peut obtenir des résultats intéressants² (résistance à la sécheresse, à des maladies, lutte contre les insectes, fertilisation des sols, rendement) par des méthodes autres que les OGM. D'un point de vue social, écologique et économique ces réponses sont avantageuses. Mais elles seraient financièrement catastrophiques pour les multinationales car les paysans ne seraient plus dépendants des produits de ces firmes.

La technique au détriment des connaissances

Le développement des techniques de manipulation génétique se fait au détriment de notre effort de compréhension du vivant. Alors que les médias insistent sur le fait que certains génomes ont été entièrement séquencés, il n'est jamais dit qu'on connaît, au mieux, la fonctionnalité de 3 % de leur ADN. Pour leurs promoteurs, les OGM reposent sur un schéma mécaniste que l'on résumera pour simplifier à : *un gène = une fonction*. Or cette équation est fautive³; le vivant ne peut pas être assimilé à un jeu de mécano ! L'industrie a donc sorti de ses laboratoires des plantes et animaux sans prendre le temps de vérifier s'ils ne comportaient pas de vices cachés...

1.- Estimation de Jean-François Narbonne, expert en toxicologie à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), de réputation mondiale pour ses travaux sur la dioxine.

2.- Par exemple, la méthode de culture du maïs, dite Push-Pull, développée par le Centre de recherche scientifique sur les insectes et l'environnement (ICIPE) au Kenya.

3.- Cf. *Le Monde*, 13 août 2001.

Absence de preuve n'est pas preuve d'absence

Depuis les années 1970, les techniques de biologie moléculaire permettent de franchir la barrière des espèces, sans que les risques⁴ pour le vivant soient évalués. S'ils se vérifiaient, les conséquences d'une pollution par les OGM pourraient être irréversibles. Pourtant, depuis dix ans, une dizaine de laboratoires en toxicologie ont été fermés, les chercheurs en activité ont une moyenne d'âge supérieure à 55 ans, sans qu'ils aient les moyens de former une relève. Le seul DEA français de phytopharmacie a été fermé⁵. Pour Jean-François Narbonne, «on assiste à une politique visant à l'éradication de toute activité de recherche en toxicologie, en particulier alimentaire». Par exemple, les crédits alloués à la recherche en biosécurité étaient de 370 000 € de 1989 à 1991, de 300 000 € de 1992 à 1994, de 0 € de 1995 à 1997⁶. Si l'ampleur de l'impact des OGM sur l'environnement et la santé est largement inconnu, c'est parce que les rares initiatives entreprises ont le plus souvent été interrompues ou dis-créditées⁷.

Pilotage par les multinationales

Contrairement aux annonces, le budget des établissements publics de recherche baissera de 13 % en euros constants en 2003, et jusqu'à 30 % en 2004 dans certaines disciplines⁸. Les laboratoires sont incités à passer des contrats de recherche avec les industriels pour boucler leurs budgets. Ils peuvent alors fai-

re pression sur l'affectation des chercheurs salariés par l'Etat et sur leur liberté d'expression. Le cas du CNRS parle par lui-même : d'après sa direction, 54 % de ses recettes proviennent de contrats de recherches privés. Plus récemment, des incitations fiscales permettent aux entreprises les plus riches de transformer leurs impôts en dons à des fondations dotées de 900 millions d'euros de crédits publics⁹.

Ainsi, la recherche publique est de plus en plus pilotée indirectement par des multinationales, au détriment des intérêts de la population. Les experts se retrouvent donc souvent en situation de conflit d'intérêts lorsqu'ils sont appelés par l'Etat à donner leur avis.

La rentabilité, seule priorité ?

La nécessité d'obtenir des re-

tours rapides sur investissement est un obstacle à la recherche fondamentale, qui repose sur le long terme. Elle s'appuie sur le doute et la possibilité de réfuter les résultats quand les investisseurs privés réclament des certitudes brevetées. Sous prétexte de recherche fondamentale, les essais d'OGM en plein champ sont d'abord destinés à remplir un cahier des charges pour obtenir des brevets sur le monde du vivant, et des homologations de mise sur le marché. Jamais les délais n'ont été aussi courts entre une découverte et sa diffusion, alors qu'il est impossible de rappeler un organisme vivant au garage comme on le fait avec une voiture en cas de vice caché.

Tous ces facteurs permettent à l'Académie des sciences de prétendre à l'innocuité des OGM et de

O. G. M :
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES COCCINNELLES INDEPENDANTES
ADHERE A ATTAC.



Les dessins de ce document sont de Michel Gicquel

4.- Cf. «Lettre ouverte aux semenciers», par Corinne Lepage, présidente du Crie-Gen (www.crii-gen.org).

5.- Pour en savoir plus sur ces chiffres, lire l'enquête du journaliste indépendant Michel Bessières, «Lanceurs d'alertes» sur : www.unesco.org/courrier/2001_01/fr/doss0.htm

6.- Lire «Quel débat sur les OGM» sur www.sciencescitoyennes.org

7.- Cf. les mésaventures de Arpad Pustai et Ignacio Chapela : www.ouvronslarecherche.org

8.- Cf. loi 2004 de finance de la recherche et évolution des crédits de paiement, www.cnrs-bellevue.fr/~snscs/tab2002.pdf, et l'article du physicien Edouard Brézin, «La recherche scientifique malmenée» publié dans *Le Monde* du 8 octobre 2002 et repris sur www.recherche-en-danger.apinc.org/

9.- Cf. loi n°2003-709 sur le mécénat, les associations et les fondations (J.O. n° 177 du 2 août 2003 page 13277), et les communiqués du ministre chargé de la recherche : www.recherche.gouv.fr et le document : www.cnrs-bellevue.fr/~snscs/audier2.pdf

promouvoir leur dissémination¹⁰. Les récents scandales de l'amiante, de la dioxine, de la vache folle devraient l'inciter à la prudence. Bien qu'elle se soit trompée sur chacun de ces dossiers, elle qualifie les opposants aux OGM agricoles d'obscurantistes et d'écoterroristes décidés à écarter la France¹¹ de la course au progrès. Mais de quel progrès s'agit-il ? pour qui ? pour quoi faire ? Toute avancée technique est-elle nécessairement synonyme de progrès ? La modernité, est-ce considérer qu'à tout problème de société correspond une solution technologique ? Confondre science et techniques conduit à renoncer à tout débat politique, à tout choix démocratique d'un projet de société.

10.- www.france.attac.org/a1700

11.- En France, en 2002, la seule espèce cultivée de façon significative était le maïs. En 1998, les cultures OGM couvraient 1 500 ha, maïs, sous la pression de l'opinion publique ces surfaces ont marqué une nette diminution. Actuellement en France, au total, moins de 100 ha de maïs OGM sont cultivés, pour une surface totale agricole utile d'environ 2 millions d'ha.



La fonction d'alerte du fauchage

En France, la dissémination d'OGM dans la nature se faisait dans l'opacité, en l'absence de toute consultation des citoyens, en l'absence également de tout débat scientifique digne de ce nom. Les multinationales et les Etats ont pour objectif d'imposer cette technologie totalitaire en catimini, grâce au non-dit, à l'omission volontaire et par la stratégie du fait accompli. Le citoyen est privé de son droit le plus élémentaire : participer aux décisions qui engagent son avenir, ainsi que celui des générations futures.

Que fallait-il faire devant cette agression caractérisée et les gigantesques moyens déployés ? La désobéissance civile s'est imposée. Avec succès : la dissémination a été ralentie, un moratoire établi. Plus de 700 chercheurs, dont 142 directeurs de recherche, signataires au 6 décembre 2003 de la pétition « Ouvrons la recherche », estiment que les fauchages ont eu une salutaire fonction d'alerte pour rompre le silence. Ils ont permis d'ouvrir des débats au sein de la communauté scientifique, de la filière agro-alimentaire et sur le devant de la scène médiatique.

Mais l'acte de fauchage n'a pas permis d'entrer en dialogue avec toute la population. Si 71 % d'entre nous n'en veulent pas dans leur assiette, il reste à expliquer qu'accepter toute dissémination d'OGM dans la nature, c'est accepter de ne plus avoir d'autre choix que d'en manger. C'est accepter de les voir s'installer définitivement partout dans notre environnement. C'est accepter l'appropriation du vivant par quelques multinationales.

Dans l'immédiat, nous devons :

- faire valoir la force de nos arguments et profiter des arrachages déjà réalisés pour accentuer le dialogue ;
- obtenir un vaste débat public contradictoire et équitable ; aujourd'hui les semenciers refusent la confrontation publique avec le citoyen ;
- attribuer des crédits publics pour que des recherches indépendantes et complètes puissent être menées par des équipes pluridisciplinaires ;
- user de tous les recours administratifs et juridiques ;
- ne pas laisser les élus adopter des décisions, législations et traités internationaux prescrits par les multinationales.

Il est nécessaire « de s'assurer qu'ils [les OGM] répondent à de réels besoins et que le principe de précaution (...) est bien respecté. Ils ne doivent pas non plus être un facteur de dépendance supplémentaire des agriculteurs des pays en développement ».

Jacques Chirac

Amalgames et mensonges

Ceux qui coupent un maïs OGM capable de produire un médicament pour guérir la mucoviscidose sont des monstres ! C'est le message que les promoteurs des plantes OGM font passer. Ils n'hésitent pas, pour convaincre l'opinion publique de les accepter, à jouer de la détresse des enfants atteints de cette terrible maladie ; jusqu'à inviter leurs parents sur les plateaux télé. Or cette campagne repose sur plusieurs amalgames et mensonges :

- il n'a jamais été question, pour l'industrie pharmaceutique, de guérir la mucoviscidose ni de créer un médicament pour soulager la souffrance des malades ;
- ce médicament existe déjà : le Créon,

fabriqué à partir de la lipase gastrique extraite du pancréas des porcins. Il est efficace et n'a jamais suscité de problèmes particuliers ;

- malgré la stérilité des maïs, les risques pour l'environnement sont nombreux : non seulement les plantes ne sont jamais stériles à 100 %, mais d'autres types de pollutions existent : par le sol, le vent, le transport et la manutention. De fait, aucune compagnie d'assurance n'accepte de couvrir les risques provoqués par ces cultures ! Aux Etats-Unis, des médicaments ont été retrouvés dans la chaîne alimentaire : des agriculteurs ont dû détruire 500 000 boisseaux¹ de soja d'une valeur de 2,7 millions de dollars. Leur récolte a été conta-

minée par des plants de maïs OGM thérapeutiques cultivés en plein air pour la société Prodigène.

Ce type de culture est la dernière étape d'un long processus de pollution mentale. Le seul avantage de ces maïs OGM est de réduire les coûts de production, pour le plus grand profit des actionnaires...

Pour la société, vaut-il mieux prendre en charge le coût des conséquences d'une inévitable contamination de l'alimentation ou le remboursement de médicaments un peu plus chers car produits en milieu confiné ?

1. 40 boisseaux équivalent à une tonne

LES PROPOSITIONS D'ATTAC

- Interdire les importations d'OGM agricoles en France en ayant recours au Protocole de Carthagène (il s'agit d'un accord international qui permet aux 50 pays signataires l'ayant ratifié à ce jour, dont la France, d'interdire l'importation des OGM pour préserver la biodiversité).
- Interdire les expérimentations d'OGM en plein champ.
- Interdire les cultures actuelles d'OGM.
- Mettre en place une réglementation rigoureuse sur l'étiquetage des produits contenant des OGM.
- Soutenir le boycott des produits contenant des OGM.
- Accroître l'effort de recherche pour comprendre le monde du vivant.
- Considérer les résultats des recherches comme des biens communs inaliénables de l'humanité.
- Supprimer l'AGCS de l'OMC et développer une recherche plurielle, multidisciplinaire et indépendante, en particulier par rapport aux intérêts des multinationales.
- En finir avec la prétendue neutralité scientifique et créer un dialogue permanent entre les chercheurs et la société afin de décider les objectifs et priorités des recherches.
- Interdire tout brevet sur le vivant : supprimer l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) de l'OMC et abroger la directive européenne 98/44.
- S'inspirer du régime de propriété intellectuelle « copyleft » pour garantir une juste rémunération de tous les acteurs économiques.
- Revoir les protocoles d'évaluation des risques, dont certains datent des années 1970 ; évaluer le niveau de risque acceptable en fonction de l'intérêt général avant l'usage d'une nouvelle technologie.
- Ne plus restreindre ces évaluations aux seuls critères scientifiques ou financiers : le principe de précaution doit être appliqué, le Protocole de Carthagène doit primer sur l'OMC, pour préserver l'environnement, les générations futures et les autres activités humaines.
- Garantir l'absence de toute augmentation des coûts pour le producteur et le consommateur qui refusent les OGM
- Garantir l'accès à des produits sans traces d'OGM, et dont aucun ingrédient n'est issu d'OGM ; dénoncer l'accord commercial avec les Etats-Unis qui empêche l'Europe de produire une alimentation sans OGM pour son bétail.
- Rompre avec les pratiques de l'agriculture productiviste et de la grande distribution
- Développer de nouvelles pratiques agricoles pour atteindre l'autonomie alimentaire des populations les plus pauvres et préserver la biodiversité.
- Etendre la responsabilité civile à l'ensemble de l'environnement et permettre aux victimes de demander réparation à l'auteur du dommage causé par des OGM.
- Faire participer les citoyens aux prises de décision, au contrôle de leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il est possible de s'inspirer des conférences de citoyens telles que pratiquées au Danemark. Elles ont démontré la capacité des « profanes » à s'approprier un dossier complexe pour donner un avis digne des assemblées politiques ou scientifiques.

Tant que toutes ces conditions ne seront pas remplies et que la charge de la preuve de l'innocuité et de l'utilité sociale n'incombera pas à celui qui veut introduire une nouvelle technologie, le moratoire ne doit pas être levé et les OGM doivent rester en milieu confiné.

Les OGM agricoles, aberration économique et écologique

Fruit de plusieurs millénaires de travail des paysans et de l'évolution de la vie sur terre, le patrimoine génétique n'appartient à personne et ne doit appartenir à personne. A l'heure de la mondialisation néolibérale, la faculté des êtres vivants à se reproduire par eux-mêmes dans le champ du paysan est considérée comme un obstacle au commerce par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Peu à peu, pour ne pas provoquer de vives réactions de l'opinion, tout se passe comme s'il fallait en finir avec cette intolérable concurrence déloyale dont pâtiraient les multinationales de l'agro-chimie. La reproduction doit devenir leur monopole, quand bien même la production serait assurée par le paysan !¹

Augmenter les rendements, améliorer la productivité, résoudre le problème de la faim dans le monde, réduire la pollution, telles sont les promesses des OGM agricoles... Pourtant, après presque dix ans de culture commerciale de plantes OGM, et en dépit d'énormes pressions pour les faire accepter, seuls 3 pays les cultivent en masse.

Aucune des promesses n'a en réalité été tenue². Aux Etats-Unis, la culture de plantes OGM a fait perdre 12 milliards de dollars au secteur agricole³. Le surcoût des semences OGM n'est pas compensé par une augmentation équivalente des revenus de l'agriculteur. La facilité de culture initialement constatée laisse la place à d'insurmonta-

bles problèmes : apparition de « mauvaises » herbes tolérantes aux herbicides les plus puissants et d'insectes résistants aux plantes OGM censées les tuer... Le gouvernement britannique a lancé une vaste étude pour faire accepter les OGM. La publication, en octobre 2003, de ses résultats révèle des impacts essentiellement négatifs sur l'environnement et un intérêt économique nul⁴. Ils obligent Margot Wallstrom, commissaire à l'environnement de l'Union européenne, à réagir : les firmes « ont essayé de mentir aux gens et de leur imposer les OGM. (...) Quand elles parlent de nourrir les affamés, pourquoi n'ont-elles pas commencé par de tels produits ? Nourrir les actionnaires, oui, mais pas les autres ».

Réussir à accroître encore le rendement et la productivité grâce aux OGM aggraverait la surproduction chronique rencontrée au Nord comme au Sud. Bientôt, le café, le cacao, les bananes... seront issus de plantes OGM. Le prix de ces matières premières baissera, puisqu'il est déterminé par le marché contrôlé par quelques multinationales (Kraft, Nestlé, Unilever, BSN...). Déjà, la plupart des producteurs ne parviennent plus à vivre de leur travail, alors que les prix de vente au détail dans les grandes surfaces restent stables... Qui empêche la différence ? Au Nord, les crises agricoles s'enchaînent, mais le contribuable compense *via* d'énormes subventions⁵. Au Sud, les conséquences sont tragiques: les OGM desti-

nés à l'exportation remplacent les cultures vivrières qui peuvent nourrir les populations locales !

Les seuls « avantages » avérés sont ailleurs :

- la coexistence de l'agriculture conventionnelle, paysanne ou biologique, avec une agriculture transgénique est impossible : selon un rapport de l'UE destiné à rester secret, mais dévoilé par Greenpeace⁶, le coût (jusqu'à 41 % du prix de revient) de la séparation des filières, à la charge de ceux qui n'utilisent pas les OGM, les condamne à la faillite... Cela s'est déjà produit au Canada où le colza OGM omniprésent a interdit toute culture de colza non transgénique⁷ ;

- l'achat d'une semence OGM oblige à acheter au même fournisseur les pesticides nécessaires à sa culture. Ceux qui en ont déjà cultivé s'aperçoivent que revenir en arrière est très difficile, sinon impossible ;
- après Terminator, qui program- mait la stérilité, voici les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques des plantes et animaux (GURTS)⁸.

Mieux encore, à la demande de l'industrie des OGM, le brevet est peu à peu détourné de sa vocation initiale ! Une simple découverte devient, en effet, brevetable alors qu'auparavant, seul un procédé technique nouveau issu d'une invention pouvait l'être. Signé en 1994, l'ADPIC⁹ oblige chaque pays membre de l'OMC à intégrer ces nouvelles règles dans sa législation.

1.- Lire à ce sujet l'article de Jean-Pierre Berlan, directeur de recherche à l'Inra, www.france.attac.org/a829

2.- Lire le dossier sur les OGM du numéro de novembre 2003 de *La Recherche*.

3.- Lire le résumé en français réalisé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) de l'étude de la Soil Association : www.agrisalon.com/fnab170902.doc

4.- Lire absolument la page 8 de « Quel débat sur les OGM » de la Fondation Sciences Citoyennes (FSC) disponible sur www.sciencescitoyennes.org. Les résultats complets des 3 études se trouvent sur www.defra.gov.uk/environment/gm/fse/index.htm, www.gmsciencedebate.org.uk/report/pdf/gmsci-report1-pt1.pdf et www.number-10.gov.uk/su/gm/ex_summary.htm

5.- Lire les dossiers et communiqués de la Confédération paysanne sur www.confederationpaysanne.fr/

6.- Lire le rapport « Co-Existence in European Agriculture » sur eu.greenpeace.org/downloads/cross/green8Review2002.doc

7.- Lire le témoignage de Marc Loiselle, agriculteur canadien au procès en appel des 10 de Valence sur www.saskorganic.com, et le rapport sur l'avenir de la biotechnologie dans l'alimentation de la Société royale du Canada sur www.rsc.ca

8.- Sur les GURTS, lire la page 12 du rapport CGRFA-9/02/REP de la FAO, disponible sur www.fao.org/ag/cgrfa/docs9.htm

9.- Cf. article 27,3b de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). Comme l'AGCS, c'est l'un des accords négociés au sein de l'OMC.

C'est le but de la directive 98/44¹⁰ adoptée par l'Union européenne, mais non encore transposée en droit national dans plusieurs pays. Décrire un ADN existant depuis des millénaires peut dorénavant suffire à breveter un gène, une molécule et même une partie isolée du corps humain !

Détenir un tel brevet donne le pouvoir :

- d'interdire ou d'autoriser, aux conditions de son choix, l'usage ou la fabrication d'un produit ou d'un gène, quel que soit le procédé employé¹¹;

- de limiter le partage des connaissances et la liberté de la recherche ;

- de renforcer la place des multinationales au détriment des pays du Sud : obtenir et entretenir un brevet pendant sa durée de vie coûte en frais administratifs et juridiques entre 100 000 et 500 000 dollars dans les pays développés. Contester un brevet coûte en moyenne 1,6 million de dollars¹²;

- de s'approprier le vivant ; de faire de la plante ou de l'animal sa chose grâce à une manipulation génétique. Pas seulement d'un individu, mais de l'ensemble d'une variété ou d'une espèce, descendance comprise.

Avec la directive 98/44 plus personne n'a le droit de faire se reproduire un animal ou de conserver le grain récolté pour le semer l'année suivante, sauf à payer la licence correspondante. Ce qui était un droit universel devient une exception accordée sous conditions aux agriculteurs. Jusqu'à quand ? Déjà, en Amérique du nord, Monsanto engage des détectives privés pour faire respecter ses brevets, « cesse » de vendre des semences pour imposer

un contrat léonin intitulé « Semez la technologie, récoltez les profits ». ¹³ De fait l'agriculteur n'achète plus des semences, il achète un droit d'utilisation annuel ;

- de légaliser le pillage des pays du Sud (environ 80% de la biodiversité s'y trouve). Par exemple, les Indiens connaissent l'usage médical de la piprine (extraite du poivre) depuis des millénaires, mais seule une entreprise américaine peut en assurer la commercialisation grâce à son brevet. L'intérêt particulier prime sur le bien commun.

La demande européenne étant inexistante, rien ne justifie les OGM agricoles. Reste l'argument du retard technologique et commercial sur les Etats-Unis. Pourtant, même du point de vue néolibéral, il ne tient pas la route : ne disposant pas de vastes territoires aussi favorables à la culture d'OGM que les Etats-Unis, l'Europe ne pourra pas rivaliser avec eux sur ce terrain. Pour accroître sa compétitivité et ses parts de marchés, l'Europe a tout intérêt à renforcer son domaine d'excellence : une agriculture de qualité, sans OGM, compatible avec les besoins et souhaits de la population mondiale.

L'évaluation d'une telle technologie ne peut relever que d'un contrat social, au terme d'un large débat démocratique ¹⁴. L'Europe, n'a pas profité du moratoire pour l'organiser. En France, les initiatives en ce sens ont été étouffées ¹⁵. En septembre 2003, les députés européens ont donc approuvé, sans être en mesure de décider en connaissance de cause, une directive sur la traçabilité et l'étiquetage des OGM dans le but de lever le moratoire. Résultat : malgré des avancées incontestables,

le compte n'y est pas ! La responsabilité¹⁶ des fabricants d'OGM a été « oubliée ». En cas de catastrophe ce sera encore à la collectivité de payer pour tenter de réparer les dégâts pendant que les multinationales empocheront les bénéfices des activités à l'origine du préjudice. Un produit qui contient plus de 0,9% d'OGM devra être étiqueté. Mais le seuil technique de détection est de 0,1%. Cet écart ne permettra pas de garantir l'existence de semences sans OGM ! Si la démocratie n'avait pas été bafouée, nos élus aurait peut-être pu prendre connaissance de la consultation de 20 000 Britanniques. Ses résultats montrent que « plus les gens prenaient connaissance du dossier, plus leur sentiment de réticence voire d'hostilité à l'égard des OGM augmentait » ¹⁷. 93% sont persuadés que la commercialisation des OGM est motivée par des intérêts financiers plutôt que par l'intérêt général. Dorénavant, 54% sont opposés aux cultures au Royaume-Uni.

Au nom du libéralisme, on dérègle et détruit les monopoles publics ; on organise la législation sur les brevets pour permettre aux multinationales de l'agro-chimie et de la grande distribution de développer des monopoles privés et faire de la vente forcée au prix fort ; on impose une technologie contraire à la liberté d'entreprendre et de consommer, de contrôler la chaîne alimentaire et la politique sanitaire. Tout cela pour augmenter les valorisations boursières, bénéfiques et dividendes des multinationales. Cette accumulation des richesses consacre la main mise de la finance sur le politique, sur la vie.

10.- Lire le texte complet de la directive 98/44 sur le site de l'Union européenne. Lire plus particulièrement les article 5, 8, 9 et 11.

11.- Lire Maurice Cassier et Jean-Paul Gaudillère, « Le génome : bien privé ou bien commun », *Biofutur*, n° 204, octobre 2000, et, « le brevet des gènes humains », *La Recherche*, n° 341, avril 2001, pages 76 à 79.

12.- Cf. www.inra.fr/Internet/Produits/BBT/2001/avril2001/Cadrejournal.htm

13.- Lire « Quand le piège des OGM se referme » de la commission OGM d'Attac : www.france.attac.org/au462

14.- Cf. « Quel débat sur les OGM » de la FSC (note 4) ; Bruno Latour, *Politiques de la nature*, La Découverte, Paris, 1999 ; Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001.

15.- Par exemple, le rapport dit des « 4 sages » sur www.infOGM.org/article.php3?id_article=280. Pour plus de détails voir la note précédente

16.- Pour une analyse de cette directive, lire le n°45 d'InfoOGM sur www.infOGM.org

17.- Lire www.gmpublicdebate.org/docs/GMNation_finalReport.pdf, ou un résumé en français à la page 7 du document référencé à la note 4